

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



*Entreprises, favorisez l'emploi des travailleurs
handicapés et des demandeurs d'emploi
grâce à la formation professionnelle au
COS CRP !*



Comment verser ?

↳ Toute entreprise peut verser directement 13 % de sa taxe au COS CRPF avant le 31 mai 2021.

Que finance votre taxe d'apprentissage ?

↳ L'achat de matériel informatique, des logiciels de formation, un création d'un fablab, nouveau matériel pédagogique...

Donnez du sens à votre taxe d'apprentissage en soutenant le handicap et la reconversion professionnelle des adultes.

Le COS est une fondation reconnue d'utilité publique. Suivez nous sur cosformation.fr
• facebook.com/cos-crpf • twitter.com/COS_CRPF • [youtube : cos-crpf](https://youtube.com/cos-crpf) • linkedin.com/company/cos-crpf

Pour tout renseignement,
contactez **Christine RAFFARD**
craffard@fondationcos.org
01 64 45 33 09